

La dépollution, le grand chantier d'El Haïte

● Le programme de dépollution avance. Malgré certains couacs, le département de l'Environnement croit dur comme fer à l'aboutissement des actions qui seront entreprises dès janvier 2015.

Le volet dépollution prendra une nouvelle dimension à l'horizon 2015. À en croire la ministre chargée de l'Environnement, Hakima El Haïte, la situation augure bien des changements aussi bénéfiques qu'innovants. En effet, les évolutions prévues concernent aussi bien les déchets solides et dangereux que ceux ménagers. Par rapport aux déchets dangereux, le plan national de gestion dédié a vu le jour avec l'arrivée d'El Haïte à la tête du ministère qu'elle a d'ailleurs, fait accompagner par la mise en place d'un décret. Ce dernier porte sur la création de filières de gestion et d'élimination de déchets ne pouvant pas être valorisés. Pour que ces filières puissent voir le jour, des conventions ont été signées avec les différentes parties prenantes. La première filière concerne les batteries, laquelle est en attente de publication de l'arrêté ministériel pour devenir opérationnelle dès janvier 2015. L'autre filière prête également, est relative au traitement des huiles usagées. Une fois ces deux filières lancées, d'autres suivront tels que les pneus ou encore l'électronique.

«La création de l'ensemble de ces filières permettra de traiter plus de 200 millions de tonnes de déchets annuellement. De même avec un financement assuré par les professionnels, de chaque secteur, nous avons pu épargner à l'État un budget d'investissement de 80 MDH», précise la ministre. En effet, il était question de créer un centre de traitement dont le montant d'investissement s'élève à 260 MDH, cofinancés par la banque allemande, KfW. Ainsi, la dissociation des différents déchets dangereux a permis une



●●●
La dissociation du traitement des déchets dangereux par le biais des filières a permis à l'État d'économiser 80 MDH.

économie d'échelle. Aujourd'hui, la ministre de tutelle veut opter pour la création de centres de traitement au sein de toute industrie. D'ailleurs, le département de l'Environnement est actuellement en pourparlers avec les acteurs privés pour l'instauration de cette nouvelle mesure. Un mo-

Sur 240 décharges, 24 ont été réhabilitées au cours des 6 dernières années.

dèle sera probablement instauré. Il s'agit des cimenteries qui investiront près de 200 MDH pour la mise en place de ce centre. Pour les déchets ménagers, la dépollution concerne surtout les sols contaminés par les décharges abandonnées. Un programme accéléré de réhabilitation de ces décharges et leur fermeture a été

mis en place et le travail a bel et bien commencé. Sur les 240 décharges existantes, 24 ont été réhabilitées sur les six dernières années. Actuellement, la réhabilitation en a touché une vingtaine et le cahier des charges est en cours de finalisation pour trente autres décharges. L'objectif de Hakima El Haïte est d'arriver à réhabiliter plus de 70 décharges sauvages d'ici la fin de son mandat. Par ailleurs, un autre programme concerne la valorisation des déchets. La grande nouveauté consiste à introduire le recyclage à partir de l'année prochaine. «Il est vrai que ce programme est lourd à mettre en place, mais nous comptons sur l'implication des citoyens pour aboutir aux résultats escomptés», insiste El Haïte. Parmi les principaux axes du programme, figure l'investissement dans des centres de tri dans les 15 décharges du pays. À aujourd'hui, seule celle de Rabat dispose d'un tel centre dans ses enceintes. Pour mener à bien cette mission, une contri-

bution financière sera octroyée aux collectivités locales pour implanter les centres de tri. Une fois ce chantier mis en place, le département de l'Environnement s'attaquera au plan national de valorisation des déchets et augmentera davantage le taux des déchets valorisés qui en 2008 était de 8%, alors qu'aujourd'hui, le ministère annonce un taux d'environ 36%.

La dépollution, plus complexe

Si la mise en place du plan national de gestion des déchets dangereux et ménagers est sur les rails, il n'en est pas de même pour le plan de dépollution industrielle. Car peu d'industriels ont adhéré au FODEP (Fonds de dépollution industrielle). En effet, sur les 8.000 industries, seules 300 ont instauré des stations d'épuration dans leur activité. Pour la ministre de tutelle, le défi est de taille et nécessite la mise en place d'outils normatifs, des contrats de branches avec les industriels et surtout régler les problèmes institutionnels au sein des industries. Mais, cela n'a pas empêché le ministère d'entreprendre des actions pour s'attaquer à certains points noirs tels que la pollution par les margines, le chrome, la pollution atmosphérique. «À ce sujet, les choses finiront par se remettre en place notamment avec l'arrivée de la police de l'environnement», dévoile-t-elle. Il est vrai que des avancées considérables ont été réalisées, mais la grande fierté d'El Haïte demeure la mise en place d'une plateforme de traitement de PCB (des produits chimiques organiques) qui a une dimension africaine. Il s'agit d'une plateforme régionale qui a été réalisée pour traiter les huiles contaminées et toxiques produites par les générateurs électriques. D'ailleurs, des opérations de décontamination ont d'ores et déjà concerné près de 6.000 générateurs. Quelques 6.000 autres sont en cours de décontamination. Cette plateforme sera inaugurée incessamment pour être opérationnelle dès janvier 2015. Quant au financement, ce centre a nécessité un investissement de 150 MDH assurés en totalité par le Global Environment Fund (GEF).

PAR **MARYEM OUAZZANI**
m.ouazzani@leseco.ma